

# DES ENFANTS EN DANGER

## Analyse



Bien que l'enfance maltraitée constitue une préoccupation partagée par tous, les enfants victimes des sectes demeurent encore méconnus ou incompris, voire ignorés.

Aux maltraitances de différentes natures maintes fois dénoncées, il semble que s'ajoute pour ces enfants une indifférence générale. Indifférence de l'opinion publique visible au peu de place accordée au sujet par les médias, mais surtout indifférence des pouvoirs publics qui semblent limiter cette problématique aux situations judiciairisables.

Souvent parasités par des idées reçues comme la crainte d'attenter à la liberté de religion ou de croyances, ou encore par peur d'être accusés de discrimination, les pouvoirs publics et nombre de professionnels confrontés à ces situations hésitent à intervenir ou n'en voient pas l'intérêt alors que c'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui est en jeu.

Or tous ces enfants sont en danger même lorsque les préjudices subis ne sont pas punis par la loi : individualisation menacée, capacité à grandir de façon sécurisée empêchée, recours à une aide extérieure ignorée.... Même s'ils réussissent à sortir de l'environnement sectaire, ces enfants sont marqués à vie et payent longtemps le lourd tribut de leur appartenance involontaire à un mouvement sectaire.

Isolés par leur éducation sectaire, enfermés dans des croyances impossibles à remettre en cause, élevés dans l'idée du danger et de l'hostilité du « monde » extérieur, ces enfants ont besoin d'être reconnus comme les victimes innocentes de l'asservissement des adultes adeptes qui les entourent et qui les privent de leurs droits fondamentaux.

## LA RUPTURE

L'isolement ou la rupture constitue le critère essentiel de l'emprise sectaire. Avant d'exposer les dangers réels menaçant les enfants des sectes, il est important de comprendre comment les ruptures effectuées par leurs parents ont créé le contexte rendant possibles toutes formes de négligence et de maltraitance.

## UN ÉTAT DANS L'ÉTAT

Un groupe sectaire se définit entre autres par le type de relation qu'il entretient avec la société. Il est, à différents degrés, en rupture contestataire avec la société, ses valeurs dominantes, les systèmes politiques, juridiques, médicaux, scolaires ou scientifiques. Il rejette la légitimité du pouvoir et la loi comme norme à respecter.

Car chaque mouvement, quelle que soit sa taille, institue de façon plus ou moins visible son propre système. Il constitue ainsi une microsociété avec ses propres règles et son organisation, évoluant sur son propre territoire réel ou virtuel.

Quand il est réel, ce territoire permet au groupe de s'établir en communauté proscrivant physiquement les contacts avec les non-membres. La vie des adeptes est alors exclusivement tournée vers la communauté : travail, logement, santé, école...

Lorsqu'il est virtuel, le territoire s'établit par la rupture psychologique avec ceux qui ne font pas partie du système, ceux « du monde ». L'idéologie partagée par les adeptes valide alors un sentiment de supériorité, voire d'élection divine encourageant ainsi cette différenciation.

Très jeune l'enfant prend conscience de ce territoire idéologique notamment à travers le langage, un constituant fondamental de cet univers. Empreint de la culture de la secte, il va utiliser des termes symboliques propres au mouvement, donner aux mots un sens transmis par le mouvement. Ainsi, par exemple, la sexualité peut signifier pour lui purification ou offrandes à Dieu.

La secte ne reconnaissant pas le cadre légal et juridique de la société, il est possible qu'enfants et adultes ne se sentent pas tenus d'obéir à la loi.

### DIABOLISATION DU « MONDE »

Pour l'ensemble des mouvements sectaires, l'extérieur constitue une

menace dont il faut absolument se préserver. Ils développent et enseignent l'idée que le bien est au sein de la secte et qu'à l'extérieur le mal est omniprésent. Conditionnés par cette vision manichéenne, les adeptes intègrent que l'extérieur est le lieu de tous les dangers, que les « autres » sont des ennemis cherchant à les éliminer. Adultes et enfants ne peuvent imaginer quitter leur milieu d'appartenance.

L'apprentissage du rejet du monde dès son plus jeune âge n'affecte pas l'enfant uniquement sur le plan rationnel. Ce rejet s'accompagne d'émotions stimulant l'arrogance, la fermeture d'esprit, la méfiance, la peur, parfois même la haine des gens de l'extérieur.

### CONTRÔLE

Le contrôle excessif se manifeste généralement par un abus d'autorité de la part du leader ou des responsables. La soumission et l'obéissance sont exigées des adeptes qui acceptent et justifient que l'ensemble de leur vie soit régi par les responsables du mouvement. Ce contrôle concerne également l'information, les correspondances sont scrutées, l'accès à Internet est souvent proscrit.

### SCOLARISATION

Si en France l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans, le choix de la scolarisation est laissé aux familles. Or, à la fois lieu de transmission des savoirs et de socialisation, l'école publique ou privée sous contrat est un obstacle à la formation de l'enfant comme futur adepte.

Certains mouvements ont leurs propres écoles, le plus souvent hors contrat, qui relaient la doctrine du groupe à travers des enseignements propres à ces établissements et une adaptation des programmes officiels. Dans les communautés fermées, l'enfant ne fréquente ni l'école publique ni une école privée : pour éviter les contacts avec l'extérieur, les enfants sont scolarisés à domicile ou dans la communauté.

Ces enfants sont ainsi privés des programmes d'enseignement nationaux (au mieux ils sont adaptés à l'idéologie de la secte) et d'une socialisation parmi des enfants n'appartenant pas à leur communauté. Ils ne peuvent lire autre chose que les ouvrages de la communauté ou approuvés par elle. Les études supérieures peuvent ne pas être encouragées.

Des inspecteurs de l'Éducation nationale sont en charge de vérifier le niveau de ces enfants, mais il arrive que des mises en scène séduisantes ne leur permettent pas d'évaluer les situations et encore moins les dangers encourus par les enfants.

## UN CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Pour évaluer la dangerosité potentielle pour l'enfant d'un contexte sectaire, il importe d'en connaître les spécificités.

### LA PLACE DE L'ENFANT DANS LA SECTE

Liée à la doctrine, la place réservée à l'enfant varie selon les mouvements.

### L'ENFANT FUTUR ADEPTE

Pour certains groupes, la procréation puis l'éducation des enfants constituent un moyen de recrutement et de formage. Ils pensent que leur survie en dépend. Ils encouragent les familles nombreuses. Les couples sont souvent formés par le leader qui régit également la conception. Les enfants nés dans la secte, n'ayant pas côtoyé le « monde » extérieur, sont considérés comme plus purs donc spirituellement supérieurs.

Certains mouvements désignent un enfant qu'ils érigent en demi-dieu. La plus célèbre est certainement la petite Nanou de l'Ordre du Temple solaire. Fille secrète du leader Jo di Mambro, elle était auréolée du titre d'Enfant-Dieu car, pour le groupe, sa mère avait été fécondée par un être de l'au-delà. Objet de toutes les dévotions, elle ne pouvait être approchée par quiconque à moins de 15 mètres. Elle périra, elle aussi, carbonisée.

En attribuant à un enfant des pouvoirs surnaturels, ou un rôle utopique, les membres de la secte compromettent dangereusement sa socialisation.

Lorsqu'une organisation transmet l'idée qu'une lignée pure,

sainte ou sacrée, doit advenir, il existe un risque sérieux que l'enfant soit victime d'abus à caractère sexuel. Et le risque est plus important encore si cette lignée doit être engendrée par le leader, et uniquement par lui.

### L'ENFANT OBSTACLE

Pour d'autres mouvements, l'enfant est un obstacle à la progression spirituelle des parents tout entiers absorbés par leurs obligations envers la communauté (longues heures de travail, dons en argent, participation aux cérémonies, temps réservé à la prière à la méditation...). L'attachement à leurs enfants est considéré comme un frein à leur engagement, la place de la famille est réduite voire inexistante.

« Dans la Scientologie, qui croit à la réincarnation, les enfants sont traités comme des adultes, on considère juste que l'esprit s'est installé dans un corps plus petit. Alors quand je réclamais mes parents, on me traitait d'égoïste, on m'empêchait physiquement de les appeler car ils devaient se dévouer tout entiers à l'Église et sauver tout un tas de gens... » Jenna Miscavige<sup>1</sup>.

*Le Parisien, 08.02.2013*

1 Nièce de David Miscavige, dirigeant actuel de la Scientologie.

### L'ENFANT PRIVÉ D'ENFANCE

Pour d'autres enfin, l'enfance n'existe pas car l'enfant est considéré comme un adulte. Les enfants y sont négligés, ses besoins propres ne sont pas pris en compte. Parents et enfants sont séparés.

### LES PARENTS DANS LA SECTE

Le plus souvent, les raisons qui poussent les parents qui adhèrent à un mouvement sectaire sont la quête spirituelle, le besoin de donner un sens à leur vie, la recherche de réponse à des questions existentielles. Ils ont l'illusion d'un monde enchanté qui les libérera de leurs angoisses, un monde idéal pour leur développement et celui de leurs enfants. Mais dans de nombreux groupes la notion de famille est redéfinie, les liens parents-enfants doivent être contrôlés. Le projet commun devient la priorité, quitte à « décharger » les parents adeptes de leur responsabilité parentale.

### LA DÉLÉGATION DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Le leader revendiquant toute forme d'autorité, il peut déposer les parents de leur autorité parentale pour se l'approprier ou la confier à l'un des membres de la secte, voire au groupe. Dans un tel contexte, la famille nucléaire ne survit pas. L'enfant s'attache à l'adulte chargé de lui, et peut lui montrer davantage d'affection qu'à ses propres parents.

Dans de nombreux cas, les parents sous emprise ne jouent plus le rôle protecteur que leurs enfants sont en droit d'attendre d'eux. Ce renoncement, qui leur est d'abord proposé « pour le bien des enfants », devient une obligation dont ils ne mesurent pas les conséquences.

« Ce qui me fait le plus mal c'est d'être passé à côté de mes trois enfants qui ont aujourd'hui 19, 22 et 24 ans. On était tout entier dévoué à Tang, au groupe. Je me rends compte aujourd'hui que j'ai été un « sale con » d'obéir comme ça pendant toutes ces années. »

Dominique Lorenzato, victime de ADLEIF.

*La Dépêche, 10.09.2010*

## L'ÉDUCATION

L'adulte assurant l'autorité parentale transmet à l'enfant exclusivement les croyances et les valeurs propres au groupe, applique les normes du groupe en matière d'éducation.

L'environnement dans lequel l'enfant grandit est celui qui donne du sens à sa vie, c'est le socle de sa culture. Il est pour lui la norme, constitue sa réalité même si c'est une réalité voulue par une puissance divine ou ésotérique.

« Vous devez juste accomplir votre tâche comme si vous étiez dépositaire de l'enfant, et seulement dépositaire. Mais vous ne devez pas vous attacher à lui : c'est mon travail, vous devez me le laisser. (...) Ces enfants sont les miens, pas les vôtres. » (Sri Mataji, fondatrice du Sahaja Yoga)

*Parents sous emprise, Unadfi, BulleS n°130, 2016*

## LES MALTRAITANCES : UNE DIMENSION SACRÉE ?

Dans un précédent numéro de BulleS<sup>1</sup>, nous nous sommes attachés à décrire les différents préjudices dont sont victimes les enfants des sectes : atteintes aux liens familiaux, à l'intégrité physique, atteintes au développement psychologique et social.

Ce qui fait la spécificité des abus sur les enfants en milieu sectaire est que la maltraitance peut revêtir une dimension sacrée. C'est en raison des croyances que l'enfant subit la maltraitance et que les parents laissent faire... paradoxalement par amour et pour le bien de leurs enfants. Y compris pour les abus sexuels qui peuvent prendre la forme de pratiques ritualisées entraînant une confusion chez le jeune enfant ou l'adolescent victime. Plusieurs d'entre eux croient en effet, surtout si l'abus est perpétré par le chef ou les responsables, que les

<sup>1</sup> UNADFI, Emprise sectaire et violences sur les enfants, BulleS N°144, décembre 2019.

gestes sont ordonnés par l'autorité divine ou obéissent à une quelconque nécessité d'ordre ésotérique.

Détenteur d'une autorité au sein du groupe ou agissant dans un cadre éducatif, l'agresseur donne l'image d'un Dieu omniprésent, qui décide ou non des châtiments, des rituels... ne faisant qu'obéir aux entités supérieures et invisibles.

Par mimétisme d'abord puis par conviction, les enfants nés dans la secte vont naturellement adopter les croyances et les pratiques des adultes adeptes, les intégrer... jusqu'à accepter l'inacceptable. C'est en effet leur norme : ils n'ont ni l'impression d'être abusés ni celle d'être négligés. Les notions de droits des enfants, de protection des enfants, leur sont inconnues. Pire, certains pensent avoir été choisis et se sentent privilégiés de vivre dans un univers béni par la volonté divine.

L'extérieur étant diabolisé, ils n'ont aucune envie de quitter leur communauté. Sur le plan psychologique, le fait que les sévices soient associés dans l'esprit de l'enfant à une figure transcendante, une puissance divine ou un ordre supérieur, accroît le traumatisme résultant de la menace ou du geste lui-même.

### DES MENACES SPÉCIFIQUES

Dans les mouvements à caractère sectaire, les menaces d'ordre spirituel doivent susciter le tourment et la peur notamment chez les enfants. Qu'il s'agisse de fin du monde, du diable, de punitions divines ou toutes autres formes de malheurs associés à des

forces occultes, ces évocations peuvent traumatiser les enfants.

Ces traumatismes partagés par les enfants créent une solidarité qui renforce l'appartenance au groupe et décourage ceux qui seraient tentés de partir.

Parmi les menaces, trois sont particulièrement traumatisantes et pourtant particulièrement récurrentes :

#### L'EXORCISME

L'exorcisme est un rituel qui, dans certains contextes, peut devenir dangereux et mettre en danger la sécurité des enfants. Justifié par la croyance que la personne est possédée par des démons ou des mauvais esprits, l'exorcisme a pour but de l'en délivrer. Le signe de la possession peut être une maladie grave, un handicap, un comportement non conforme, une désobéissance, une amourette ...

#### LA MORT

Dans certains mouvements sectaires, la conception de la mort peut être source d'angoisse pour l'enfant. La mort est souvent présentée aux adeptes non pas comme le terme de la vie mais comme un rituel de passage vers un autre monde, passage à la fois redouté et désiré auquel les adeptes se préparent. Quand le leader décide que l'heure est venue, ils sont prêts à vivre cet instant qu'on leur a présenté comme une chance. Cet événement peut prendre la forme d'un suicide collectif, l'ac-

« Durant leurs réunions [des Témoins de Jéhovah], bien qu'ils ne s'en fassent pas trop l'écho dans leur évangélisation pour éviter le côté «secte apocalyptique» un peu effrayant et très négatif, le Paradis est systématiquement lié à la venue de l'Apocalypse. En fait, leur espérance de vie éternelle future est liée à la destruction de tous leurs contemporains... (...) L'espérance pour un Témoin de Jéhovah se mue finalement en désir pervers de voir ses contemporains mourir, puisque cela signifiera l'avènement du Paradis attendu. D'où découle en même temps une responsabilité induite dans l'évangélisation, transmise très tôt aux enfants : vous portez la responsabilité de la vie de vos camarades. (...) Si vous ne les prévenez pas qu'ils doivent devenir Témoins de Jéhovah pour survivre à ce monde condamné, vous portez la responsabilité de leur mort. (...) Dès que l'adepte sera en âge de comprendre, c'est-à-dire vers cinq ou six ans, l'enfant vivra avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête (...) : «tu n'as pas envie qu'ils meurent, et tu n'as pas non plus envie de mourir parce que tu ne les auras pas prévenus...» »<sup>1</sup>

1 Extrait du témoignage de Nicolas Jacqueline devant la Commission d'Enquête Parlementaire Sectes et Mineurs, 2006.

ception d'un meurtre collectif ou, moins « sensationnel » mais tout aussi grave, la décision de refuser des soins pour respecter la volonté divine.

### L'APOCALYPSE

Les mouvements apocalyptiques sont relativement nombreux. Les adeptes se préparent à la fin du monde et sont attentifs au moindre signe qui l'annoncerait. Éclipse, solstice, fête sacrée ou pandémie... sont interprétés comme des avertissements venant de l'au-delà. Ce type de croyance nourrit chez les uns l'espérance d'un monde meilleur mais inspire à d'autres un sentiment d'urgence pouvant motiver les gestes radicaux, les passages à l'acte.

Attendre une apocalypse, s'y préparer en faisant de cette perspective le centre de sa vie et de celle de sa famille est d'une rare violence psychologique même dans les groupes en apparence non violents.

## QUI PEUT LEUR VENIR EN AIDE ?

### LES PARENTS ?

Nous l'avons vu, dans un contexte sectaire les parents cessent progressivement d'exercer leur responsabilité parentale, parfois même jusqu'à ne plus être en mesure de s'assurer que d'autres l'assument. L'enfant est alors en situation d'abandon.



Les enfants sont considérés comme étant en danger lorsque l'emprise conduit les membres de la communauté, dont les parents, à compromettre leur sécurité ou leur développement au sens des situations visées par la Loi sur la protection de la jeunesse.<sup>2</sup>

Ce que l'État considère comme une situation à la limite de la légalité, voire illégale, est pour des parents adeptes en rupture avec la société un acte légitime prescrit par la volonté divine. Et même s'ils perçoivent que la radicalisation de leurs croyances peut porter préjudice à leurs enfants, ces parents vont rester partagés entre la mission du groupe, prioritaire pour eux, et leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants.

Ils peuvent ainsi placer leurs enfants dans des situations de grande vulnérabilité, les exposer à la maltraitance et les priver des liens et recours que leur procure la société, où ces abus seraient repérés et dénoncés.

Tant que ses parents sont sous emprise et tant que leur autorité parentale leur a été partiellement ou complètement retirée par le groupe, l'enfant ne peut attendre une aide éventuelle que de l'extérieur.

### LES PARENTS OU PERSONNES EXTÉRIEURES AU MOUVEMENT

La majorité des signalements émanent de l'extérieur. Ils proviennent pour la plupart d'anciens adeptes, de membres de la famille non adeptes,

2. [https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2017/06/Sectes-et-droits-de-l-enfant\\_2.pdf](https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2017/06/Sectes-et-droits-de-l-enfant_2.pdf)

ou encore de professionnels confrontés à ce type de situation. Mais à moins d'être témoin direct des abus il est difficile d'évaluer la dangerosité d'un contexte sectaire.

### UNE MAUVAISE CONCEPTION DE LA SECTE, VENANT D'UNE DÉFINITION SIMPLISTE ET ASSOCIÉE À NOMBRE D'IDÉES REÇUES, ABOUTIT À UNE SOUS- ÉVALUATION DE SON POTENTIEL DE DANGEROSITÉ

Par exemple, la docilité, l'obéissance et la sagesse des enfants des sectes sont souvent mal interprétées par les professionnels. Ainsi, des enseignants rapportent que ces « qualités » ne leur ont pas suggéré des situations de danger mais au contraire leur ont donné l'impression d'une certaine forme d'équilibre chez ces enfants. Démunis lorsqu'ils ont des doutes, ils cherchent parfois une aide pour diagnostiquer la situation, mais font le plus souvent le choix de ne pas s'immiscer dans ce qu'ils considèrent comme relevant de la vie privée.

### LES POUVOIRS PUBLICS

Depuis la loi du 5 mars 2007<sup>3</sup>, la notion de « danger » a été préférée à celle, plus limitée, de maltraitance. Outre le concept de « mauvais traitement », elle intègre aussi la dimension du risque.

3 Son objectif est de renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Plaçant l'intérêt de l'enfant au cœur du dispositif, elle a aussi pour ambition de renouveler les relations avec les familles.

Depuis cette date, la situation d'un mineur en danger ne se limiterait donc pas à des cas de maltraitance avérés mais impliquerait, dans le cadre d'une nécessaire prévention, la prise en compte d'un risque potentiel. Notamment lorsque les mineurs sont exposés à des conditions d'existence susceptibles de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou leur éducation.

Or force est de constater que les dangers encourus par les enfants dans un contexte sectaire, pour toutes les raisons que nous avons évoquées, ne sont pas encore suffisamment et efficacement repérés. Les témoignages d'ex-adeptes ayant passé leur enfance dans un mouvement sectaire, mais aussi de professionnels de l'enfance ou du monde judiciaire, font apparaître une carence dans la connaissance du phénomène sectaire. Carence qui freine l'identification des situations à risque, induit une mauvaise interprétation de ces situations ou pire encore les minimise.

**GARDER EN MÉMOIRE QU'AUCUNE  
IDÉOLOGIE, MÊME RELIGIEUSE, NE  
PEUT JUSTIFIER DES COMPORTEMENTS  
METTANT EN DANGER LA SÉCURITÉ ET LE  
DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS.**

Une mauvaise conception de la secte, venant d'une définition simpliste et associée à nombre d'idées reçues, aboutit à une sous-évaluation de son potentiel de dangerosité ou inversement, à une surévaluation de la menace. L'important est de déterminer si l'enfant évolue dans un

environnement dangereux pour lui, en s'appuyant sur des critères précis pour démontrer que son univers social et ses conditions de vie lui portent préjudice.

L'accent doit être mis sur l'intérêt supérieur de l'enfant et sur les conditions de vie qui le placent potentiellement en situation de dangers multiples, dangers principalement favorisés par l'isolement. Le contexte totalitaire doit également être considéré comme un élément préjudiciable à l'enfant en faisant valoir le contrôle excessif auquel il est soumis et qui constitue une forme de mauvais traitement psychologique.

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Comprendre que le contexte sectaire est spécifique et qu'il est important, pour les personnes pouvant être confrontées à de telles situations, de se renseigner, voire se former, sur le phénomène sectaire. Ces connaissances permettent que l'action ne soit pas guidée par une intuition ou des convictions personnelles.
- Se rappeler que la rupture avec la société lèse l'enfant dans ses droits, dont celui d'être protégé. L'absence de tout contact avec des personnes susceptibles de repérer et dénoncer sa situation favorise la victimisation multiple de l'enfant.
- Être conscient que la non-intervention des parents revêt de multiples raisons, davantage liées à leur soumission qu'à leur indifférence vis-à-vis des maltraitances subies par leur enfant.

- Connaître les pratiques des mouvements sectaires, leurs croyances et leur organisation est primordial pour appréhender d'éventuelles formes de maltraitements propres au mouvement concerné.
- Savoir que les maltraitements physiques peuvent prendre la forme de pratiques abusives et de rituels dangereux.
- Retenir que l'isolement et la rupture sont des formes de mauvais traitement psychologique pouvant justifier l'intervention de l'État. Caractéristique des groupes sectaires, l'isolement constitue une forme de victimisation, pouvant compromettre la sécurité et le développement de l'enfant.
- Prendre en considération le fait que dans un contexte sectaire la maltraitance n'est pas considérée comme telle par les enfants et leurs parents, ce qui explique les rares signalements émanant des membres du groupe y compris des victimes directes.
- Garder en mémoire qu'aucune idéologie, même religieuse, ne peut justifier des comportements mettant en danger la sécurité et le développement des enfants.

Cette analyse est inspirée du livre de Lorraine Derocher, Presses de l'Université du Québec, 2018.